



Déclaration liminaire de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration du 23/05/2023

Au moment où le gouvernement passe d'une manière autoritaire sa « contre-réforme » des retraites, avec comme mesure phare l'âge de départ à 64 ans, la CGT n'est pas dupe. Nous savons bien que le seul but est de satisfaire les marchés financiers internationaux et leurs agences de notation.

Cette façon de procéder à la hussarde est le contraire de ce qu'il aurait fallu faire.

L'intersyndicale nationale demande, depuis le début, l'ouverture d'un véritable dialogue social, abordant la question du travail sous toutes ses formes : son utilité sociale, son sens et les pénibilités qu'il engendre.

Le travail, rappelons-le, est aussi bien un facteur d'émancipation que de subordination et de souffrance.

Comment croire que l'attelage BORNE-MACRON pouvait œuvrer à l'amélioration de nos conditions de vie au travail, alors que le gouvernement précédent avait supprimé les CHS-CT ainsi que 4 critères de pénibilité permettant aux salariés exerçant des métiers dits pénibles de partir de manière anticipée en retraite ?

Le 28 avril, à l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, notre nouvelle secrétaire, Sophie BINET, lors d'une visite au chantier du Grand Paris Express, s'est exprimée sur la situation des accidents de travail en France.

La France est en tête des pays en Europe où l'on meurt le plus au travail. Depuis 2010, le nombre d'accidents mortels n'a cessé d'augmenter pour passer de 537 à 790 en 2019.

Chaque jour, 3 personnes meurent au travail : ceci est inacceptable !

Ce triste bilan n'est jamais évoqué ni par la presse, ni par le gouvernement.

Les causes de cette hécatombe, la CGT les connaît et les dénonce : l'absence d'une véritable politique de prévention sur les risques professionnels !

Nous demandons que ces questions de prévention soient vues comme une priorité au sein de la DGFIP.

Les documents de cette formation spécialisée le confirment : nombreuses fiches de signalement établies par les agents suite à des problèmes de violence ainsi que des remontées sur le cahier de registre sécurité et de nombreux accidents de travail.

Toutefois, ce nouveau mandat de formation spécialisée, issu des élections de 2022 débute bien mal. Un ordre du jour pléthorique traité de manière lapidaire sur une 1/2 journée, un règlement intérieur inexistant puisque non voté à ce jour.

Pour la défense des conditions de vie au travail des collègues, cette instance mériterait des moyens à hauteur des enjeux !